

Règlement intérieur 2023 - 2024

Ouverture Générale le 10 Septembre :

Chasse uniquement à la palombe et tourterelle à poste fixe sur les bords de la Mosson : Tous les jours SAUF le mercredi

Ouverture des vignes et des garrigues, le 01/10/2023 :

- PERDREAUX : Samedi, Dimanche et Jours Fériés
- Autre gibier : Mercredi, Samedi, Dimanche et Jours fériés

⇒ LACHES : (Départ à 8h00 – Non chasse entre 12h00 et 14h00)

- 29 octobre : Perdreaux
- 19 novembre : Faisans
- 17 décembre : Faisans

Battues Sangliers : avec l'**AMICALE DES CHASSEURS DE CAUNELLES**,
(président : **Patrick BOHNERT**)

- Date des battues : 17/09/23 – 08/10/23 – 22/10/23 – 11/11/23 – 26/11/23 – 10/12/23 – 23/12/23 – 14/01/24 - 28/01/24 – 11/02/24 – 25/02/24 – 10/03/24.

NON CHASSE uniquement en garrigue : le dimanche 12 novembre 2023 en raison du BIKE & RUN organisé à JUVIGNAC

Fermeture du perdreau le 26/11/2023

Fermeture du lièvre le 25/12/2023

Fermeture Générale le 31/01/2024

Rappel des consignes de SECURITE :

- En vigne : Casquette + Gilet Orange obligatoires
- Casquette orange fortement conseillée sauf pour la chasse à poste fixe.

CHASSEURS, PENSEZ TOUJOURS A RAMASSER VOS CARTOUCHES ET DECHETS DU CASSE-CROUTE – MERCI, BONNE SAISON A TOUS!